



République de Côte d'Ivoire

CABINET DU PREMIER MINISTRE,
MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

COMITE DE PRIVATISATION

COMMUNIQUE DE PRESSE

**CESSION DE LA PARTICIPATION DE 51,6% DETENUE PAR L'ETAT DANS LE
CAPITAL DE LA BANQUE DE L'HABITAT DE COTE D'IVOIRE (BHCI)**

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 23 décembre 2015, de céder la participation de 51,6% détenue par l'Etat dans le capital de la BHCI, selon le schéma suivant :

- cession de 50,6% du capital par Appel d'Offres ouvert, à une banque ou un consortium bancaire ;
- cession de 1,0% du capital au personnel de la banque.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, le Comité de Privatisation a lancé un appel d'offres qui s'est déroulé sur la période du 03 avril au 16 juin 2017.

Cet appel d'offres avait pour objet de sélectionner une banque ou un groupe bancaire, ou une institution financière disposant de capacités techniques et financières adéquates ainsi que d'une expérience avérée dans le financement de l'habitat, afin de favoriser l'accession à la propriété des populations, notamment celles à revenus modestes.

A l'issue de cette procédure qui a vu l'expression d'intérêt d'une vingtaine de repreneurs potentiels et la participation effective de trois (3) groupes bancaires, Westbridge Mortgage REIT, société de droit canadien, a été déclarée adjudicataire, sur la base des engagements et conditions suspensives suivants :

- paiement d'un montant de 1,290 milliard de FCFA, représentant le prix d'acquisition de la participation de 51,6% ;
- recapitalisation de la BHCI à hauteur d'un montant maximum estimé à 6,6 milliards de FCFA ;

- maintien du personnel et du management ;
- rétrocession de 1% du capital de la BHCI au personnel ;
- introduction de la BHCI à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) entre 2020 et 2021 ;
- accord avec l'Etat sur le traitement de ses dettes vis-à-vis de la BHCI ;
- décision portant avis conforme favorable de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à une demande d'autorisation préalable auprès du Ministre de l'Economie et des Finances pour la modification de la structure de l'actionnariat de la BHCI.

Le financement de l'habitat, notamment de logements au profit des populations à revenus modestes, étant la mission principale assignée à la BHCI, l'Etat a décidé de se maintenir au capital de la BHCI à hauteur de 5%, avec un poste d'Administrateur. Ce maintien se justifie par la volonté de l'Etat de continuer de participer à la définition des orientations et de la stratégie de la banque, en vue de promouvoir les logements économiques.

Ce maintien est par ailleurs conforme à la stratégie adoptée par le Gouvernement lors des récentes privatisations de banques.

Le contrat de cession et d'acquisition a été signé le 14 janvier 2018.

L'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances autorisant la modification de l'actionnariat de la banque après avis conforme de la Commission Bancaire de l'UMOA et le paiement du prix de cession marqueront la fin du processus de privatisation de la BHCI.

Le Président du Comité de Privatisation

Christian KOFFI